

De Maistre Guillaume de Saint-Amour,

Ou ci encoumence

Li Diz du Maître Guillaume de Saint-Amour, coument il fut escilliez¹.

Mss. 7615, 7218, 7633.

Oiez, prélat & prince & roi,
La defrefon & le defroi
C'on a fet à mestre GUILLAUME² :
L'en l'a banni de cest roiaume ;
5 A tel tort³ a ne morut mès hom.
Qui escille homme sanz refon,
Je di que Diex qui vit & règne
Le doit escillier de son règne.
Qui droit refuse, guerre quiert ;
10 Et mestre GUILLAUME requiert
Droit & refon sanz guerre avoir.
Prélat, je vous faz afavoir
Que tuit en estes avillié.
Mestre GUILLAUME ont escillié
15 Ou li rois ou li apostoles⁴ :

¹ Cette pièce fut écrite, selon toute probabilité, en 1256 ou en 1257, et il y a en elle, selon moi, de la part de Rutebeuf, quelque chose du courage que La Fontaine déploya pour Fouquet.

² Guillaume de Saint-Amour est l'auteur du livre intitulé : *Du Péril des derniers temps*, qui fut condamné à Rome et qui lui valut d'être exilé de France. Plus tard, son retour à Paris fut un véritable triomphe, assez pareil à celui de Voltaire. Il mourut en 1270, selon les uns ; en 1272, selon les autres, ayant eu l'honneur d'avoir pour adversaires Albert-le-Grand, saint Thomas d'Aquin et saint Bonaventure, qui écrivirent contre lui divers traités. Toutefois, si ce que dit l'*Histoire des controverses ecclésiastiques* est vrai, la dernière des dates que nous venons de citer serait seule exacte. Voici, en effet, ce qu'écrivit Ellies-du-Pin : « L'année de la mort de Guillaume de Saint-Amour n'a été marquée par aucun auteur ; mais son épitaphe, qui est dans l'église de Saint-Amour, dans le comté de Bourgogne, où il a été enterré, nous apprend qu'il mourut l'an 1272, et le livre obituaire de l'église de Mâcon, que c'est le 13 de septembre. »

M. Paulin Paris dit, en parlant de cet incident du XIII^e siècle : « Rutebeuf s'attacha, dans la mêlée, au drapeau de Guillaume de Saint-Amour, et telle fut l'ardeur de son zèle, qu'on ne peut guère s'empêcher de l'attribuer aux inspirations d'une amitié particulière. Des lors, Rutebeuf n'est plus un jongleur assez dépourvu de dignité pour concourir aux divertissements de la populace : c'est un vigoureux antagoniste des doctrines les plus respectées des hommes dont on tremblait le plus d'affronter la haine et la vengeance. »

On ne saurait aujourd'hui se faire une idée de l'importance du rôle que joua Guillaume de Saint-Amour à son époque. La Sorbonne, l'Université, la Cour, les Ordres et même la Cour de Rome, il occupa tout. Rappelons l'effet que produisit en France et à l'étranger, il y a quarante ans, le livre de M. de Lamennais sur *l'Indifférence en matière de religion*. Ce fut à peu près la même impression, non moins universelle, non moins profonde.

³ Ms. 7615. Var. A tel mort.

⁴ Une chose bien singulière, c'est que, dans la bulle du pape qui bannit Guillaume de Saint-Amour, il est dit que le roi lui-même avait demandé l'exil de ce docteur. Crevier (*Histoire de l'Université*) fait, sur ce

Or, vous dirai à briez paroles
 Que se l'apostoiles de Romme
 Puet escillier d'autrui terre homme,
 Li fires n'a nient en la terre,
 20 Qui la vérité veut enquerre.
 Se li Rois dit en tel manière,
 Qu'escillié l'ait par la prière
 Qu'il ot de la pape ALIXANDRE⁵,
 Ci poez noves droit aprendre⁶ ;
 25 Mès je ne sai comment a non,
 Qu'il n'est en droit⁷ ne en canon ;
 Car rois ne se doit pas meffère
 Por chose⁸ c'on li fache fère.
 Se li Rois dift qu'escillié l'ait,
 30 Ci a tort & péchié & lait,
 Qu'il n'afiert à roi ne à conte.
 S'il entent que droiture monte,
 Qu'il escille homme, c'on ne voie
 Que par droit escillier le doie ;
 35 Et se il autrement le fet,
 Sachiez, de voir, qu'il se meffet.
 Se cil devant Dieu li demande,
 Je ne respont pas de l'amande.
 Li fans ABEL requist justise
 40 Quant la persone fu ocise.
 Por ce que vous véez à plain
 Que je n'ai pas tort, si le plain ;
 Et que ce soit sanz jugement
 Qu'il sueffre cest escillement,
 45 Je le vous monstre à iex voians.
 Ou droit est tors & voirs noians.

Bien avez oï la descorde⁹
 (Ne covient pas que la recorde)
 Qui a duré tant longuement

point, les réflexions suivantes : « Si saint Louis, pour éloigner de ses États un docteur qui n'était pas même né son sujet, croyait avoir besoin de l'autorité du pape, il fallait, ce qui n'est pas probable, qu'il eût bien oublié la mesure et l'étendue de son pouvoir. D'un autre côté, si le fait n'était pas vrai, on aurait grand lieu de s'étonner que le pape en prit, en quelque façon, le roi lui-même à témoin. Je laisse cette difficulté à examiner à d'autres. » On voit, par les vers de Rutebeuf, que du temps de saint Louis même on examinait déjà cette difficulté.

⁵ Alexandre IV, élu en 1254, mort en 1261.

⁶ Ms. 7615. VAR. Entendre.

⁷ Ms. 7633. VAR. Loi.

⁸ Mss. 7615, 7633. VAR. Por prier.

⁹ Voyez plus loin les pièces relatives aux ordres religieux et à l'Université.

50 (.Vij. ans tos plains entirement)
Entre la gent Saint-Dominique
Et cels qui lifent de logique¹⁰.
Allez i ot *pro & contra* :
L'uns l'autre fovent encontra,
55 Alant & venant à la cort.
Li droit aus clers furent la cort,
Quar cil i firent lor voloir,
Cui qu'en deuft le cuer doloir,
D'escommenier & d'affaudre ;
60 Cui blez ne faut, fovent guet maudre.

Li prélat forent cele guerre :
Si commencièrent à requerre
L'université & les frères
Qui font de plus de .iiij. mères,
65 Qu'il lor leffaissent la pais fère.
Et guerre fi doit mult desplère
A gent qui pais & foi fermonent
Et qui les bons exemples donent,
Par parole & par fet enfamble.
70 Si comme à lor oeuvre me samble,
Il l'acordèrent à la pès,
Sanz commencer guerre jamès¹¹ :

¹⁰ Je ne puis laisser passer ce mot sans l'accompagner d'une explication, qui me paraît fort importante. L'enseignement de la logique dans les écoles, opéré par suite de l'engouement du XII^e siècle pour Aristote, fut une chose bien fatale pour les études littéraires, et qui retarda leurs progrès. Auparavant, l'enseignement comprenait ce qu'on appelait *les sept arts*, savoir : la musique, la rhétorique, l'astronomie, l'arithmétique, la géométrie, la théologie et la grammaire. Dans cet ordre d'études, divisé en deux parties, dont l'une s'appelait *trivium* et l'autre *quadrivium*, rentrait la lecture des principaux auteurs de l'antiquité, et surtout d'Homère, de Virgile, de Cicéron. On peut s'en convaincre en parcourant les écrits d'Abeilard, de Jean de Salisbury, et surtout le *Verbum abbreviatum* de Pierre-le-Chantre. Il paraît même qu'on abusait quelquefois de cette érudition, puisque nous la retrouvons dans les sermons, et que Bernard de Chartres disait plaisamment, en faisant allusion à cette manie de citer les anciens auteurs, « que les savants de son temps étaient comme des nains montés sur les épaules de géants, afin de voir plus loin qu'eux au moyen de ces secours empruntés. » Mais du moment que la secte des *cornificiens* (ainsi nommée par allusion au poète Cornificius, qui critiqua Virgile) eut attaqué ce mode d'enseignement, on l'abandonna peu à peu, et au XIII^e siècle *les sept arts* étaient complètement délaissés par la *logique* ou *philosophie*. Je me trompe : on enseigna bien encore la grammaire, mais elle ne consista plus qu'à expliquer Priscien, grammairien du VI^e siècle. Paris surtout se jeta à corps perdu dans ce mouvement, qui, joint à la théologie scolastique et aux disputes religieuses, fit reculer les belles-lettres à grands pas vers la barbarie. Heureusement que toutes les écoles du royaume n'approuvèrent pas ce changement. Les maîtres d'Orléans, entres autres, résistèrent, et développèrent même davantage l'étude de la grammaire. Il nous est resté de cette dissension un monument fort curieux : c'est le fabliau intitulé la *Bataille des sept arts*, dont Legrand d'Aussy a donné un aperçu dans le tome V^e des Notices de Mss., pages 496-512, et qu'on trouve tout entier dans la collection de *Fabliaux* que j'ai imprimée. (Paris, 2 vol.)

¹¹ Ceci est une allusion à l'accord que firent, en 1256, l'Université et les ordres, par l'entremise des prélats, dans un concile tenu à Paris et présidé par l'archevêque de Sens. Dans ce concile, on nomma pour arbitres quatre archevêques, savoir : Philippe de Bourges, Thomas de Reims, Henri de Sens, Eudes de

Ce fu fiancié à tenir
 Et feelé por souvenir.
 75 Mefre GUILLAUME au roi vint,
 Là où des gens ot plus de .xx.
 Si dist : « Sire, nous fons en mise
 Par le dit & par la devise
 Que li prélat deviferont
 80 Ne sai se cil la briseront.
 Li rois jura : « En non de mi¹² !
 Il m'auront tout à anemi
 S'ils la brisent ; fachiez sans faille :
 Je n'ai cure de lor bataille ! »
 85 Li mestres parti du palais¹³,
 Où affez ot & clers & lais,
 Sanz ce que puis ne mefféift ;
 Ne la pais pas ne defféift,
 Si l'escilla sanz plus véoir.
 90 Doit cis escillemenz séoir ?
 Nenil, qui à droit jugeroit,
 Qui droiture & l'âme aimeroit.

 S'or fefoit li rois une chose
 Que mettre GUILLAUME propofe
 95 A fère, voir ce que il conte,
 Que l'oïffent & roi & conte,
 Et prince & prélat tout enfamble,¹⁴
 S'il dit riens que vérité samble,
 Se l' face l'en, ou autrement
 100 Mainte âme ira à dampnement ;
 S'il dit chose qui face à tère,
 A enmurer ou à deffère,
 Mettre GUILLAUME du tout l'offre
 Et otrie l'il ne se fueffre.

Rouen. La sentence qu'ils portèrent sembla satisfaire tout le monde, excepté le pape, qui la cassa par trois bulles données coup sur coup, sans même prendre soin de la faire examiner.

¹² Dans la *Complainte du conte de Poitiers*, nous trouvons que le serment de ce prince était : « *Par sainte Garie !* » Voici à présent celui de saint Louis. L'assertion de Rutebeuf est d'autant plus exacte, qu'elle est confirmée par le passage suivant des *Chroniques de Saint-Denis* : « Espéciaument le Roy se tenoit de jurer en quelque manière que ce fût ; & quand il juroit, li disoit-il : *Au nom de moy* ; mais un frère mineur l'en reprift, li s'en garda de tout en tout. » La chronique de Reims nous apprend également que le serment de Philippe-Auguste était : « *Par la lance saint Fongues !* »

¹³ On ne trouve nulle part, dans les chroniqueurs contemporains, mention de ces faits minutieux ; mais la visite de Guillaume de Saint-Amour au roi, ses paroles à ce prince, et celles que lui répondit Louis IX, n'ont rien que de vraisemblable.

¹⁴ C'est peut-être pour éviter de voir accepter des propositions semblables, que Guillaume faisait probablement par écrit du fond de son exil, que le pape défendit, *sous peine d'excommunication*, qu'on reçût des lettres de ce docteur ou qu'on lui en adressât.

105 Ne dites pas que ce requière
Por venir el roiaume arrière¹⁵ ;
Mès l'il dit riens qu'aus âmes vaille,
Quant il aura dift li l'en aille ;
Et vous aiez for la requefte
110 Conscience pure & honeste.
Et vous tuit qui le dit oez,
Quant Diex se monsterra cloez
Que c'ert au jor du grant juife,
Por lui demandera justife.
115 Et vous, for ce que je raconte,
Si en aurez paor & honte.
Endroit de moi vous puis-je dire,
Je ne redout pas le martire
De la mort, d'où qu'ele me viègne,
120 S'èle me vient por tel befoingne¹⁶.

Explicit de Mestre Guillaume de Saint-Amour.

¹⁵ Guillaume était alors retiré dans sa ville natale de Saint-Amour, province qui ne faisait point alors partie du royaume de France, mais qui avait ses comtes particuliers relevant de l'empire. Il ne rentra à Paris qu'en 1260.

¹⁶ On voit que notre poète était, du moins en paroles, un digne et ferme soutien des idées et des intérêts universitaires, et il me semble que la fermeté de ses derniers vers, qui ne manquent pas de courage, relèvent à la fois sa dignité et son caractère.